YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JS

DECISION N° 99/14

OBJET : Convention de prestation de service relative au spectacle « L'Entourloupe »

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT l'organisation d'un spectacle « L'Entourloupe » avec Jean LEFEBVRE le samedi 6 février 1999, à la salle polyvalente du CEC d'Yerres,

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec la Société B.B. PRODUCTIONS sise 3 rue de la Mothe, La Rive du Bois, 45340 Chambon la Forêt, et représentée par Madame Valérie PORTIER, gérante, pour un montant de 6 934,50 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous-fonction 33, nature 6232.

Fait à Yerres, le 14 janvier 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
12 FEV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY